

## Concours de vitrines de Noël – Règlement

### Modalités d'inscription

Article 1. Tous les commerces avec vitrines établis sur le territoire de la commune de Sambreville sont autorisés à participer.

Article 2. L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription ci-joint et en le renvoyant signé à [info@adlsambreville.be](mailto:info@adlsambreville.be).

Article 3. Les inscriptions doivent être rentrées pour le lundi 3 décembre 2018 au plus tard.

### Modalités de participation

Article 4. La décoration doit être intégralement installée le lundi 10 décembre 2018 et maintenue jusqu'au mercredi 2 janvier 2019.

### Prix du jury

Article 5. Seule la décoration visible de l'extérieur sera prise en considération.

Article 6. La décoration doit être en lien avec le thème de Noël. Toute vitrine n'étant pas dans ce thème pourra être disqualifiée.

Article 7. Le jury sera composé de :

- Biot Fanny (ADL)
- Représentant de l'UCM Namur
- Nicolas Dumont (Echevin du Commerce Local)
- Hélène Dinoudis (l'Atelier d'Eleni)

Article 8. Les critères évalués seront les suivants (sur 20 points)

- Qualité et harmonie (couleurs) des décorations et illuminations : 10 points
- Originalité et créativité artistique : 10 points

Article 9. Pour chacun des critères, chaque membre du jury attribue de un à dix points. La somme des points attribués détermine le classement du prix du jury.

Article 10. Le commerce ayant obtenu le plus de points (tous critères confondus) remporte le prix.

Article 11. Le vainqueur est récompensé par deux entretiens avec des experts de l'UCM Liège : un expert en développement d'entreprises et l'autre en communication.

### Prix du public

Article 12. Le prix du public se déroule par l'intermédiaire de la page Facebook de l'ADL. Un sondage reprendra une photo de la vitrine de chaque participant.

Article 13. Les internautes votent, du vendredi 14 décembre 2018 à midi au mercredi 2 janvier 2019 à midi, en cliquant sur la photo du commerce auquel ils veulent attribuer une voix.

Article 14. Le commerce ayant remporté le plus de votes remporte le prix.

Article 15. En cas d'ex aequo dans les votes du public, un nouveau vote de 24h sera organisé avec les commerces concernés.

Article 16. Le vainqueur est récompensé par un article d'une page mettant en avant son commerce dans le bulletin communal, ainsi qu'une vitrine entièrement réalisée par l'Atelier d'Eleni (matériel non compris mais location possible) à l'occasion des fêtes de Pâques ou de Noël 2019.

Article 17. Les résultats seront communiqués par l'ADL sur la page Facebook et le site internet au plus tard le jeudi 10 janvier 2019. Un membre du personnel de l'ADL viendra en personne déposer les prix dans les commerces concernés dans les jours qui suivent.

## Formulaire d'inscription – Concours de Vitrines de Noël

Dénomination du commerce : .....

Nom et prénom de la personne responsable : .....

Adresse postale du commerce : .....

Adresse mail : .....

Numéro de téléphone : .....

Signature pour accord avec le règlement